

Communiqué de presse du 6 avril 2023

Cinq « nouvelles » rues aux Marolles ?

La séance de la Commission de Concertation de ce mardi 4 avril a mis en exergue de nombreuses tensions et inquiétudes sur les modalités de rénovation de l'espace public du quartier. Une politique de réaménagement mal calculée et, pour l'ARAU, surtout déconnectée du patrimoine urbain marollien... En ce compris de son esprit populaire et de sa légère tendance à l'insurrection. L'histoire se répète et, paradoxalement, elle est toujours la grande absente des projets d'espace public.



« La rue est le salon du pauvre »... c'est aussi son patrimoine vivant !

Jamais évident, pour les pouvoirs publics, de toucher aux Marolles. Et la séance de la Commission de Concertation de ce mardi 4 avril concernant l'enquête publique pour le réaménagement de cinq de ses rues l'a bien rappelé : la faiblesse apparente de l'encadrement des dispositifs participatifs et le manque de prise en compte des besoins du quartier a laissé place à un **mouvement contestataire des plus méfiants envers pratiquement toutes les options de réaménagement proposées.**

Jamais évident non plus, pour l'ARAU, dans un tel contexte, de soutenir les politiques de rénovation urbaine et de diminution de la pression automobile tout en rappelant le fondement de son action urbaine : la nécessité d'un contrôle des habitants sur le devenir de leur ville.

Et pourtant, après avoir rappelé son soutien à la diminution globale du stationnement, aux objectifs des mailles apaisées, à la meilleure prise en compte des usagers faibles et de la mobilité active, aux commerces locaux, etc. l'ARAU est intervenu en commission de concertation en rattachant son avis, critique, à une citation bien connue de l'un de ses fondateurs, Jacques Van der Biest, Le curé des Marolles : « La rue est le salon du pauvre »... pour la compléter un peu : « elle en constitue aussi son patrimoine vivant ! ».

Car, au-delà d'une ambition d'un **projet participatif qui a visiblement échoué**, c'est aussi et surtout là que le bât blesse, d'un point de vue urbanistique : **l'absence de considération du patrimoine viaire et de l'histoire des Marolles.**

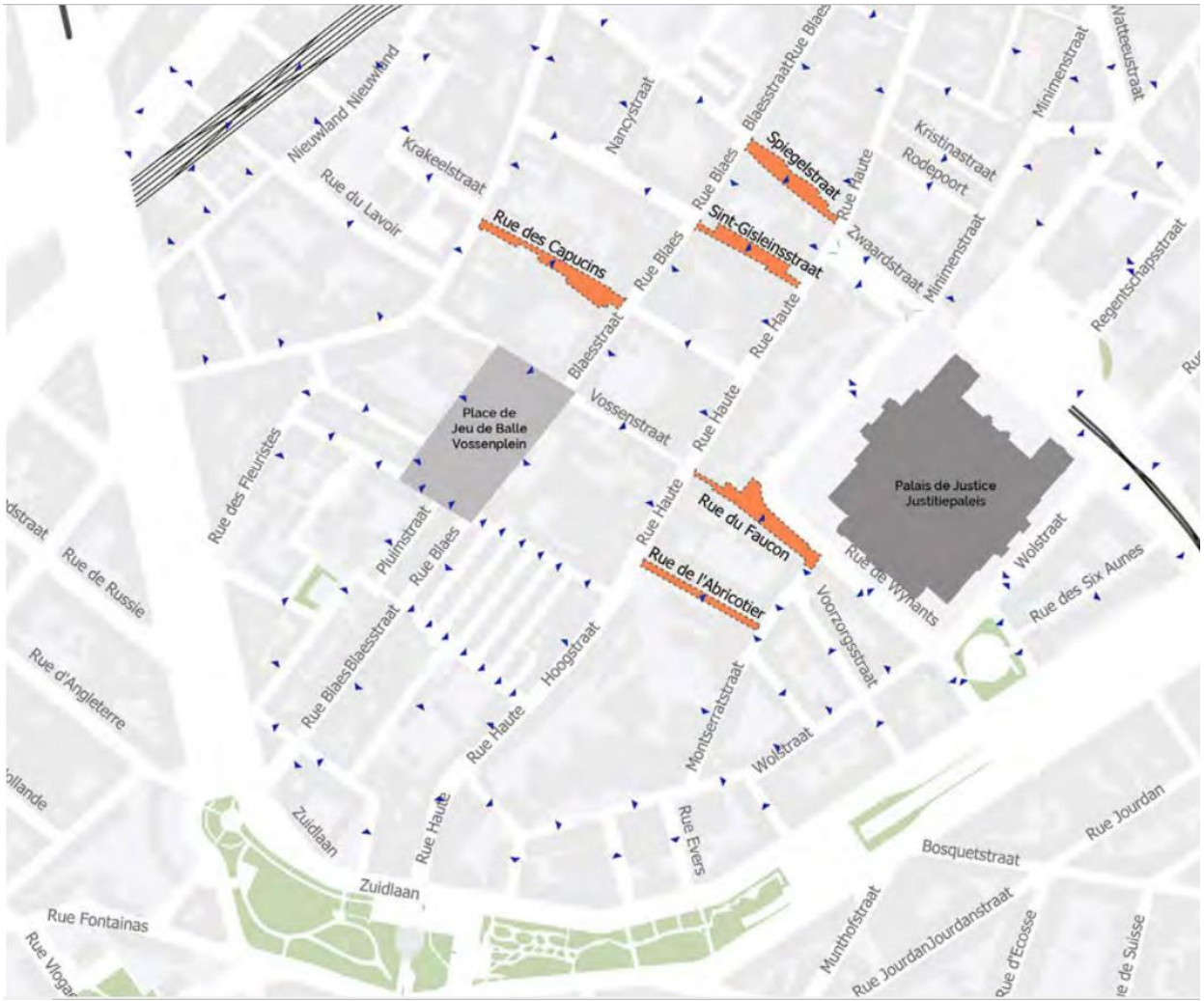
Un champ de vision trop limité, un contexte urbain à élargir

Le projet ne propose pas de vision cohérente des espaces publics pour le quartier dans son ensemble, pour ne se concentrer que sur des réaménagements ponctuels circonscrits à cinq (morceaux de) rues¹. Ce choix découle de l'implémentation du **contrat de quartier durable « Marolles »**, qui a dû répartir cet investissement public en ciblant des points d'intervention. Le seul « plan » encadrant le projet globalement est donc le règlement régional d'urbanisme, en cours de révision... mais l'actuel ou le futur RRU n'est pas cité dans la notice du projet et n'est de toute façon pas destiné à offrir une vision adaptée aux spécificités des espaces publics de ce quartier².

- ⇒ Du fait de sa limitation, **le projet en question n'a donc ni la vocation ni la prétention à développer une logique d'intervention systématique.** La lisibilité patrimoniale et urbanistique du quartier s'en retrouve très clairement affaiblie.

¹ Rue de l'Abricotier, rue des Capucins, rue du Faucon, rue du Miroir, rue Saint-Ghislain.

² « Si le RRU s'applique à l'ensemble de la Région, rien n'empêche pour autant de prendre en compte les spécificités des différents quartiers en appliquant des règles adaptées aux contextes locaux. Il y a peu de sens d'appliquer les mêmes règles aux petites rues du centre-ville et son bâti ancien (quand il a été préservé) et aux larges boulevards de 2e couronne qui permettent d'accueillir d'autres typologies de bâtiment » : voir notre critique du projet de nouveau Règlement Régional d'Urbanisme : *La grande élusion*, sur arau.org, 19/01/2023, https://www.arau.org/content/uploads/2023/01/20230119_avis_arau_ep_rru.pdf >.



En orange, les rues concernées par le projet de réaménagement exposé et débattu en commission de concertation

Ludification de la rue, symptôme d'une faiblesse politique ?

À ce manque de vision globale s'ajoute une nouvelle terminologie destinée à expliquer les intentions du projet et à asseoir les nouvelles identités à attribuer aux rues :

- « Rue ludique et comestible » (rue du Miroir) ;
- « Rue ludique intergénérationnelle » (rue des Capucins) ;
- « Rue éponge » (rue Saint-Ghislain)
- « Rue parc » (rue du Faucon)
- « Rue en plain-pied » (rue de l'Abricotier)

... Pour l'ARAU toutes les rues doivent être ludiques, intergénérationnelles, parc... (peut-être pas comestible !) : cette accessibilité à tous est justement le propre de la rue, de son universalité. Il n'y a pas à spécialiser les unes par rapport aux autres, au risque d'affaiblir la définition de son caractère public.

Si les objectifs et intentions ne sont pas mauvaises, ces baptêmes maladroits n'ont pas rencontré l'enthousiasme mais bien la perplexité des habitants et commerçants qui se sont manifestés à la

commission de concertation. Quand on connaît bien le patrimoine et l’histoire de son quartier, comment ne pas prendre ces noms comme un gommage de l’identité actuelle des lieux ? Une question s’est donc posée de manière évidente : **pourquoi les réunions « participatives » n’ont pas su mobiliser ces personnes et ces connaissances ?** Pourquoi le projet et les dispositifs participatifs ne sont pas partis de débats sur l’histoire du quartier ?

- ⇒ L’identité des Marolles n’est pas à inventer et ce n’est pas en transformant la rue en aire de jeux voire en infantilisant la construction de l’espace public que l’on parviendra à susciter l’adhésion du quartier.

RUE DU MIROIR
UNE RUE LUDIQUE ET COMESTIBLE

SPIEGELSTRAAT
EEN SPEEL- EN EETBARE STRAAT



Aménagement projeté pour la rue du Miroir, « une rue ludique et comestible ».

Pour un plan de gestion patrimoniale du quartier des Marolles

La Commission Royale des Monuments et des Sites, dont l’avis est également très nuancé sur les mérites des options de réaménagement choisies, appuie dans le sens d’une approche plus globale et cohérente à l’ensemble du quartier :

« Dans un quartier patrimonielement aussi sensible que celui des Marolles, la CRMS estime nécessaire d’étendre l’analyse préalable à l’échelle du quartier afin de procéder à des réaménagements ponctuels cadrant dans une vision d’ensemble, et de **mettre en place un plan de gestion** qui établira : perspectives urbaines, séquences paysagères, nœuds et hiérarchie des voiries, environnement architectural, datation, identification des typologies, inventaire des matériaux de voirie et des formes urbaines, état de conservation, opportunités... **Le quartier des Marolles est un secteur patrimonial remarquable dans son ensemble qui appelle des dispositifs spécifiques pour une gestion garante de la conservation de la cohérence d’ensemble, des formes urbaines et de la matérialité de l’ensemble du quartier.** » ³

³ Avis complet de la CRMS, sur le réaménagement de 5 voiries dans le quartier des Marolles, 13/02/2023, https://crms.brussels/sites/default/files/avis/703/BXL40206_703_PU_Capucins_Miroir_Ghislain_Fauco.pdf

L'ARAU abonde dans ce sens et estime également que le projet qui a été mis à l'enquête publique n'est pas mûr. La **proposition d'élaborer un plan de gestion patrimoniale**, qui constituerait le **socle des enjeux de rénovation urbaine du quartier** et qui supposerait une mise en stand-by du projet actuel, doit être analysée, au profit d'

« une révision profonde du projet, basée sur un plan de gestion patrimonial de l'ensemble du quartier, et d'une connaissance plus fine des lieux en vue d'une opération moins profonde, et plus respectueuse de l'existant dans sa datation, sa matérialité et ses formes »⁴.

La suppression des trottoirs : un non-sens pour les usagers de l'espace public et pour l'identité des rues

Faire petit à petit disparaître les trottoirs (et gommer l'histoire de la rue) pour déployer un meilleur confort de marche : une fausse bonne idée de plus en plus déployée par la Ville de Bruxelles et la Région sans prise de recul ni jugement critique, pourtant bien indispensable pour assurer une certaine durabilité aux projets de réfection d'espaces publics. Faut-il rappeler que le trottoir a été développé à une époque où le piéton était roi et où la voiture n'existait pas ? **Cette suppression systématique, véritable tendance actuelle, déstructure petit à petit toutes les qualités patrimoniales de nos espaces publics.**



La rue Saint-Ghislain vue depuis la rue Blaes : s'il est certain que des améliorations peuvent être apportées à cet espace public (gestion du stationnement, réparation du pavement si nécessaire, etc.), il ne saurait être question de faire disparaître les trottoirs : bien qu'étroits, ils constituent un refuge pour les usagers les plus faibles face à tout type de circulation plus « rapide », et participent de l'esthétique et du patrimoine des lieux, bien plus que ne le ferait un profil avec caniveau central.

⁴ Ibid.

Lors de la Commission de concertation, le bon sens des habitants a rappelé l'attachement au trottoir des usagers de l'espace public. Leur maintien a été demandé. Dans un milieu urbain complexe et très fréquenté, les piétons et usagers les plus faibles (enfants, personnes âgées et PMR) sont toujours demandeurs d'un espace qui leur garantisse une sécurité et confort de déplacement ou de séjour, à l'abri de circulations plus rapides et utilitaires, qu'elles soient automobiles ou non. Ce qui n'empêche en aucun cas les piétons et PMR, dans une rue piétonne ou zone de rencontre, de s'approprier aussi la chaussée.

Instrumentaliser des origines médiévales pour balayer le patrimoine viaire existant ?

Le trottoir fait en outre partie du profil historique 19^e siècle qui aurait dû être retenu en tant qu'« état de référence » des projets de réaménagement. Au lieu de s'attarder sur les archives historiques des travaux publics entre autres pilotés par l'échevin Michel Auguste Blaes (à qui l'on doit l'aspect actuelle de la trame viaire des Marolles), les quelques lignes d'argumentation historique du projet font référence à une époque médiévale des moins convaincantes :

« La plupart des rues trouvent sa genèse à la période médiévale et moderne. Le réaménagement des rues est aussi une opportunité pour valoriser l'histoire du quartier par un profil de rue avec un caniveau central qui fait référence aux origines du quartier. ⁵ »

Si on commence à appliquer un profil de rue type Moyen-Age à toutes celles qui sont concernées par une origine médiévale, le filet d'eau central débarquerait dans les centres-villes de toutes nos capitales européennes...

Cette profondeur historique du quartier ne saurait être instrumentalisée pour valider des options de réaménagement sans aucune cohérence avec la situation patrimoniale existante. Quand bien même des traces perdurent discrètement en arrière-plan, l'objectif du projet actuel n'est pas, *a priori*, de reconstituer un quartier médiéval en lieu et place des tracés créés, dans leur grande majorité, au 19^e siècle.

Le plain-pied généralisé : une fausse bonne idée

La généralisation du plain-pied est d'autant moins pertinente dans un quartier comme les Marolles qui concentre de nombreuses et diverses activités. L'ARAU demande à la Région de **porter un regard plus fin sur les effets pervers possibles de ce lissage de l'espace public sur les usages et les adaptations qu'ils occasionnent** (ajouts de potelets, stationnement et livraisons le long des façades, etc.) : il serait intéressant pour ne pas dire urgent d'évaluer quelques projets récents avant de l'appliquer à tous les quartiers apaisés projetés dans notre capitale. La dégradation de la lisibilité du fonctionnement de la rue peut souvent occasionner un contexte plus anarchique qui défavorise et insécurise les passants et habitants, tout en fragilisant le patrimoine architectural bâti et les façades à front de rue.

⁵ Notice explicative du dossier à l'enquête publique



Scier les pavés : un non-sens écologique, physique, technique et patrimonial

Les réaménagements contemporains de plain-pied vont souvent de pair avec l'utilisation de pavés sciés. Cette pratique, loin d'être anecdotique dans l'évaluation du projet, constitue un véritable non-sens écologique et physique que l'ARAU a souvent rappelé. Quand ils sont encore présents – une chance et une spécificité des Marolles ! – **les pavés de porphyre et de grès ont un bilan carbone et une durée de vie redoutables**. Sciés, ils s'en retrouvent extrêmement fragilisés (moins profonds, arrêtes plus marquées et discontinues) et leur durée de vie et de pose bien moins performante. **On rend obsolète un revêtement immuable... et on lisse un patrimoine qui donne son relief au lieu !**

- ⇒ Il est malhonnête de **(dis)qualifier les pavés bruxellois de « bombés »** et **il est temps de leur redonner une juste place dans les projets de rénovation d'espaces publics**. L'enjeu véritable : une pose correcte et un entretien régulier permettant d'assurer un revêtement confortable⁶.



À gauche, des pavés sciés ; à droite, le revêtement traditionnel de la rue du Miroir, pavés originels taillés

En 2010 déjà, l'ARAU avait exposé dans une lettre adressée à l'Unesco ses griefs à l'encontre du sciage des pavés, le matériau ainsi créé contrevenant gravement à l'authenticité et à l'intégrité des rues et à leur caractère patrimonial, et à leur durabilité :

« Les pavés sciés, en supprimant absolument tout relief, s'apparentent à un revêtement en carrelage. Tout le relief résultant du travail de l'artisan, de l'usure historique, de la texture de la pierre et de sa manière spécifique de refléter la lumière est radicalement et irrémédiablement effacé. (...) Nous estimons que le sciage des pavés est contraire au contexte culturel belge. »⁷

⁶ L'ARAU a consacré un ouvrage sur le sujet : *Pavés de Bruxelles*, sur arau.org, 26/10/2015, < <https://www.arau.org/fr/paves-de-bruxelles/> >

⁷ *Les pavés bruxellois*, sur arau.org, 25/06/2010, < <https://www.arau.org/content/uploads/2010/06/Les-paves-bruxellois-25-06-2010.pdf> >.

En 2015, l'ARAU précisait son analyse et ses sources dans le contexte de réaménagement de la rue du Midi et de généralisation de cette option, en intégrant également les évaluations d'autres villes : manque de durabilité, surfaces glissantes⁸. Le caractère glissant des pavés sciés, est loin d'être anodin pour les rues concernées par le projet et caractérisées par un très fort dénivelé !

⇒ Il serait dommageable, physiquement et historiquement, de transformer l'identité physique des rues : **le pavé est intrinsèquement lié aux Marolles !**

Conclusion : éviter le lissage du patrimoine et de la participation !

Malgré le peu de répondant des membres de la Commission de concertation et l'absence remarquée de sa présidente, l'échevine de l'urbanisme, **il apparaît illusoire et peu sérieux de faire avancer ce projet sans partir sur de nouvelles bases intégrant mieux le savoir et les attentes des habitants d'une part, et l'avis de la Commission Royale des Monuments et des Sites, d'autre part.**

La participation présentée à la presse comme exemplaire (« *Ce réaménagement est le fruit de nombreuses réunions avec les actrices et acteurs du quartier, qui ont construit ce projet main dans la main avec les services de la Ville de Bruxelles* »⁹) a surtout fait preuve de défaillances : court-circuitage des débats sur la mobilité, mauvaise intégration des enjeux patrimoniaux et historiques, lacunes dans les dispositifs de communication mis en place pour toucher les usagers du quartier.

À l'heure où toutes les communes s'interrogent sur leur méthode de participation dans le cadre de projets de mobilité ou d'espaces publics, la Ville de Bruxelles doit à son tour reconnaître que ce dernier projet a montré des **limites en termes urbanistiques et de débat public**. Elle ne peut entretenir la confusion actuelle entre les enjeux liés au plan de mobilité et ceux découlant du contrat de rénovation urbaine : habitants et commerçants se perdent dans les diverses motivations présidant aux réaménagements proposés, et **il serait dommage de ne pas reconnaître la complexité actuelle, au risque de faire accroître une tendance réactionnaire envers tout changement !**

Dans le cadre de l'enquête publique sur le contrat de quartier, en 2018, était déjà relevée une posture condescendante des autorités, à éviter : « ce « mépris pour les dynamiques locales » est « un message extrêmement négatif qu'envoient les pouvoirs publics aux associations et aux habitants.¹⁰ Il est temps de **mobiliser les connaissances et compétences des habitants, commerçants, comités et associations...** comme l'écrivait un jeune chercheur très récemment, « le quartier des Marolles a encore beaucoup à nous apprendre ¹¹ » !

⁸ Concertation sur le réaménagement de la rue du Midi, sur [arau.org](https://www.arau.org), 27/10/2015, <https://www.arau.org/content/uploads/2015/10/Concertation-sur-le-reamenagement-de-la-rue-du-Midi-27-11-2015.pdf>

⁹ Cinq rues des Marolles à Bruxelles en voie de réaménagement avec les habitants du quartier, sur [SudInfo.be](https://www.sudinfo.be), 16/02/2023, < <https://www.sudinfo.be/id619122/article/2023-02-16/cinq-rues-des-marolles-bruxelles-en-voie-de-reamenagement-avec-les-habitants-du> >.

¹⁰ Contrat de quartier Marolles : Grands écarts et petits rééquilibres, dans *Pavé dans les Marolles*, 12 juin 2018 : <https://www.pave-marolles.be/contrat-de-quartier-marolles-grands-ecarts-et-petits-reequilibres/>

¹¹ Contribution à *La Libre*, 2 mars 2023, <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2023/03/02/le-quartier-des-marolles-a-encore-beaucoup-a-nous-apprendre-FLYFSMYNQRB53FG2V5C4CKEE2/>